

Territoire  
**EN TRANSITION**



# PLAN CLIMAT

Agissons pour le climat



## PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL 2024-2030

\*\*\*

## RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Accompagné par :



[www.agglo-laval.fr](http://www.agglo-laval.fr)  
[planclimat@agglo-laval.fr](mailto:planclimat@agglo-laval.fr)

# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>p 3</b>
Un Plan Climat – Air - Énergie Territorial (PCAET), pour quoi faire ?	p 4
Notre territoire	p 5
Notre démarche	p 6
<b>Le Diagnostic</b>	<b>p 7</b>
Nos Consommations d'Énergie	p 8
Notre Territoire Produit des Énergies Renouvelables ...	p 9
... Et Possède Un Fort Potentiel De Développement Des EnR&R (Énergie Renouvelable et de Récupération)	p 10
Nos Activités Émettent Des Gaz à Effet De Serre (GES) ...	p 11
... Mais Nos Sols Stockent (Une Partie) Du Carbone !	p 12
<b>La Qualité De l'Air Sur Le</b> Territoire	p 13
Des Changements Climatiques Déjà Perceptibles	p 14
<b>La Stratégie</b>	<b>p 15</b>
Les objectifs chiffrés de la stratégie du PCAET	p 16
Focus sur la Cimenterie de Saint-Pierre-la-Cour	p 18
Les Orientations Stratégiques	p 19
<b>Le Plan D'action</b>	<b>p 20</b>
<b>Le Suivi Et L'évaluation</b>	<b>p 26</b>

En complément du Résumé Non Technique du PCAET, un Résumé Non Technique de l'Évaluation Environnementale est également mis à disposition dans le document dédié.



# Introduction








# Un Plan Climat – Air - Énergie Territorial (PCAET) pour quoi faire ?

L'agglomération de Laval s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour **actualiser et renforcer la stratégie de transition énergétique et climatique à l'échelle de son territoire**. Des ateliers, à destination de tous, ont été organisés afin de construire un programme d'actions élaboré et porté par le plus grand nombre : collectivités, partenaires institutionnels, acteurs économiques, sociaux et culturels et habitants.



Le PCAET est un outil opérationnel pour mettre en œuvre la transition énergétique et climatique locale, régi par un cadre régional, national et international. Il s'agit d'un plan d'actions concret visant à :

-  Réduire nos consommations énergétiques,
-  Développer les énergies renouvelables et le mix énergétique,
-  Diminuer les émissions de gaz à effet de serre générées par nos activités,
-  Améliorer la qualité de l'air que nous respirons au quotidien,
-  Adapter le territoire aux changements climatiques que nous percevons déjà

Répondre à ces 5 objectifs nous conduit à reconsidérer à la fois nos modes de vie mais également nos modes de développement territorial. Au travers du plans d'action, il s'agit de répondre aux problématiques suivantes : comment se loger et habiter autrement, comment se déplacer autrement, comment se nourrir autrement, comment consommer et produire autrement, comment vivre avec un climat incertain ?



- 34 communes sur 686 km<sup>2</sup>

## POPULATION en 2018

- 113 854 habitants
- 166 habitants au km<sup>2</sup>
- 0,3% de croissance démographique annuelle

## ÉQUIPEMENTS en 2018

- 86,4% des ménages équipés d'au moins une voiture
- 51 445 logements
- Gare TGV et TER, axe ferroviaire Paris – Le Mans – Rennes – Brest
- Autoroute A81 et Nationale N162

## PROFIL ÉCONOMIQUE

- Les activités économiques de Laval Agglomération sont fortement liées au domaine agricole qui constitue l'assise existentielle de l'industrie agroalimentaire et le principal vecteur économique de Laval Agglomération.
  - Laval Agglomération connaît un indice de concentration de l'emploi supérieur à 100, en augmentation, démontrant son attractivité pour la création d'emploi, induisant des trajets domicile-travail depuis l'extérieur de la collectivité.
- Outre les activités industrielles et de services existants, la cimenterie Saint-Pierre-la-Cour est présente sur le territoire, non sans conséquence pour la stratégie climatique du territoire puisqu'il s'agit d'un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre du territoire. **De ce fait, l'entreprise dispose d'une stratégie spécifique, non intégrée au PCAET.**

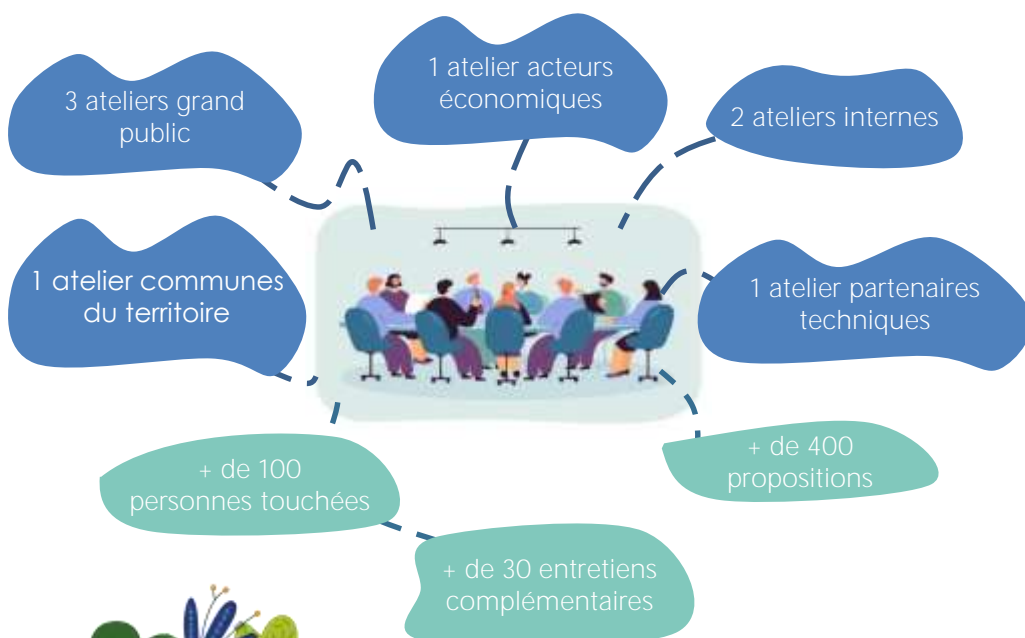


## LE CALENDRIER



## LA CONCERTATION

Le Plan Climat Air Énergie Territorial est un document adapté et appliqué au territoire dont la responsabilité est partagée entre les acteurs. Différents ateliers ont donc été organisés sur le territoire pendant la phase de diagnostic comme pendant celle de l'élaboration de la stratégie et du plan d'action, pour construire le PCAET



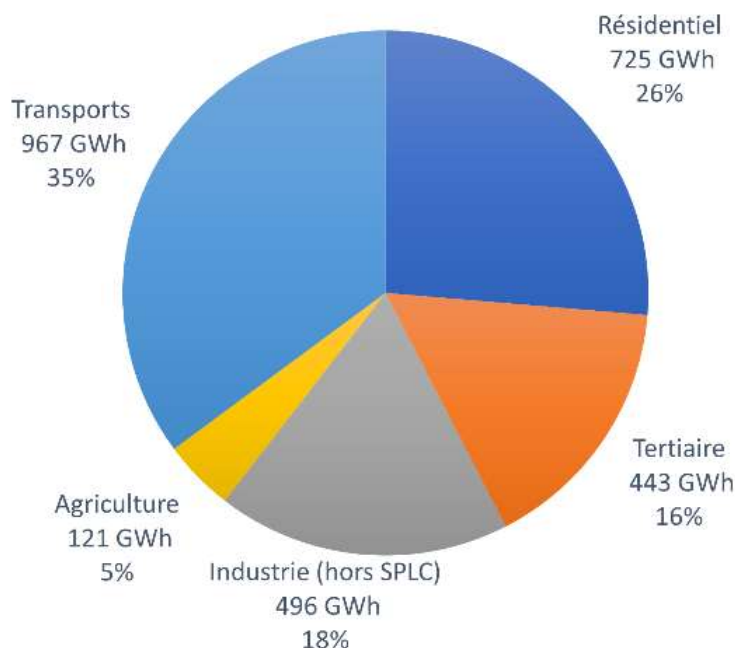
Un grand **MERCI** aux acteurs du territoire qui se sont mobilisés sur ces temps de travail collectifs et à leur implication pour la transition écologique du territoire.



# Le Diagnostic du Territoire



En 2016, 2 794 GWh d'énergie finale ont été consommés sur le territoire, soit 25 MWh / habitant, ce qui est inférieur à la moyenne départementale (32 MWh / hab.), et proche de la moyenne régionale (24 MWh / hab.).



*Répartition de la consommation finale d'énergie par secteur en 2016 (Air Pays de la Loire)*

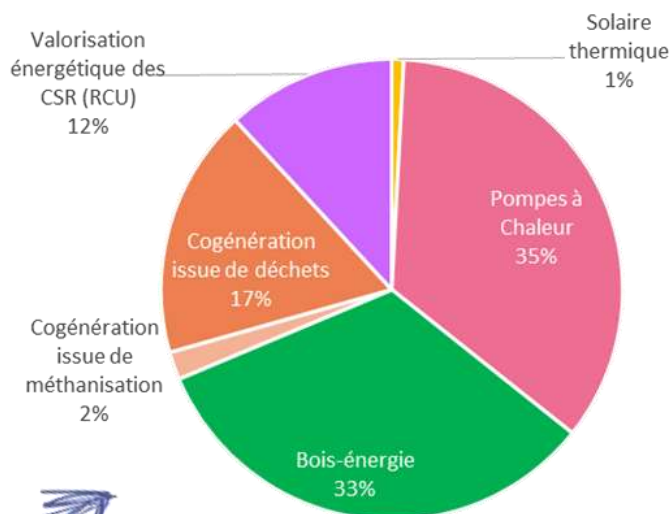
Le transport est le secteur qui consomme le plus d'énergie sur le territoire (35%), du fait de la dépendance à la voiture individuelle thermique. Cependant, le secteur du bâtiment cumulant le secteur résidentiel et le secteur tertiaire n'est pas en reste (42%). La décarbonation de tous les bâtis est également un enjeu majeur pour le territoire.

Les consommations d'énergie par les habitants, entreprises et collectivités du territoire sont estimées à 269 millions d'euros chaque année.

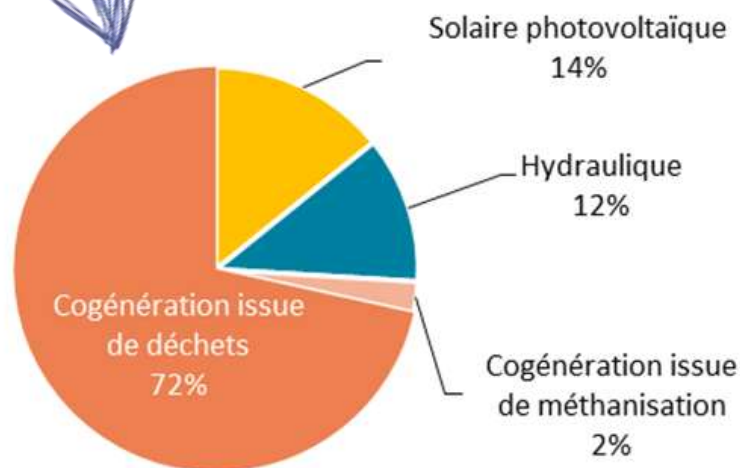
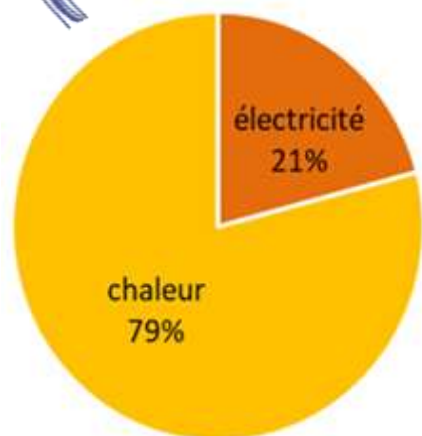




8% des consommations énergétiques du territoire (hors secteur industriel de Saint-Pierre-la-Cour) sont assurés par des énergies renouvelables ce qui représente la production de 223 GWh chaque année (dont 176 GWh d'EnR thermique et 47 GWh d'EnR électrique).



Les énergies renouvelables sont produites à partir de sources que la nature renouvelle en permanence, comme le soleil, le vent ou la biomasse (bois notamment). Elles permettent de réduire les émissions de GES, de produire de l'activité (donc de l'emploi) localement, de relocaliser les flux financiers sur le territoire et d'améliorer l'indépendance énergétique du territoire.

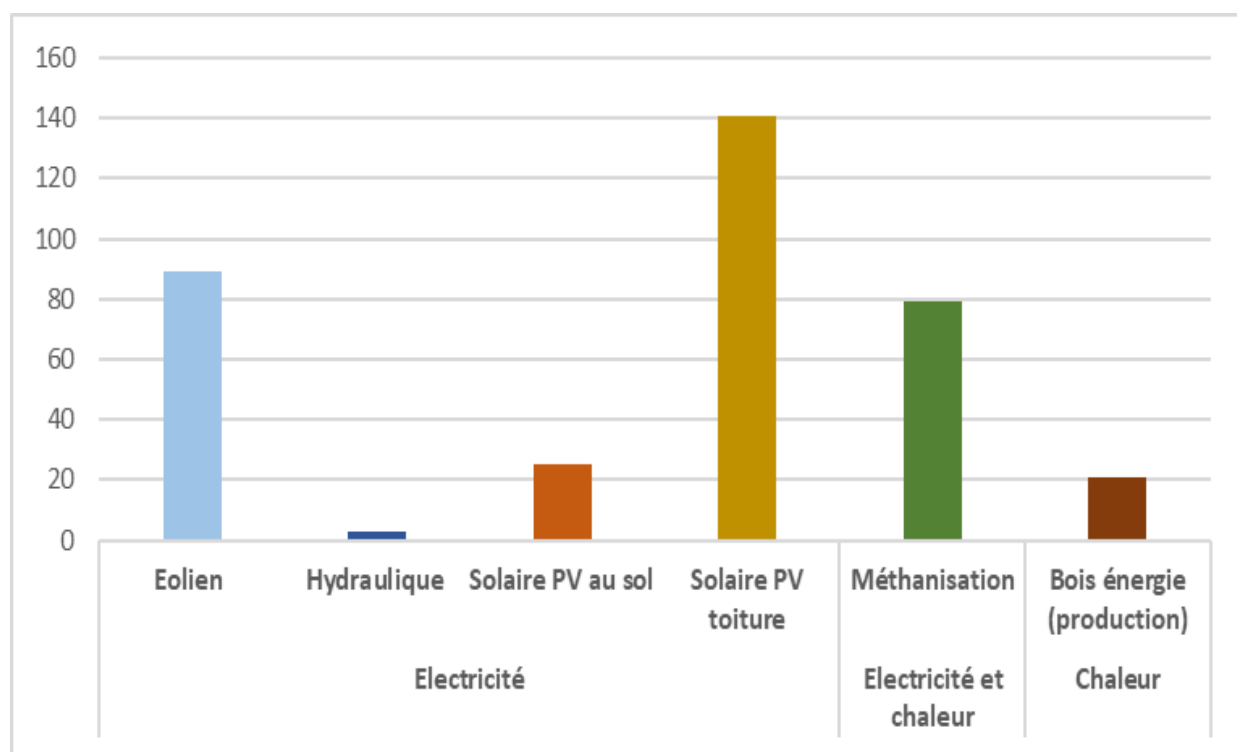


## ... Et Possède Un Fort Potentiel De Développement Des EnR&R (Énergie Renouvelable et de Récupération)

Dans le cadre du PCAET une étude du potentiel de production maximale d'énergie renouvelable est réalisée. Le graphique ci-dessous permet d'illustrer ces potentiels d'Énergie Renouvelables et de Récupération (EnR&R), à la fois pour les besoins d'électricité et de chaleur.

Le principal potentiel correspond au solaire photovoltaïque, majoritairement sur toiture. Le second potentiel est l'énergie éolienne, suivi par la méthanisation qui comprend à la fois l'énergie sous forme électrique et sous forme de chaleur.

L'étude du potentiel de production maximale d'EnR ne se substitue pas aux études de faisabilité ciblées, qu'il convient de réaliser avant le développement d'un projet EnR, pour concrètement juger de sa pertinence et de sa faisabilité technique.



*Estimation des potentiels de production EnR&R sur Laval Agglomération, Source : étude B&L évolution, 2020*



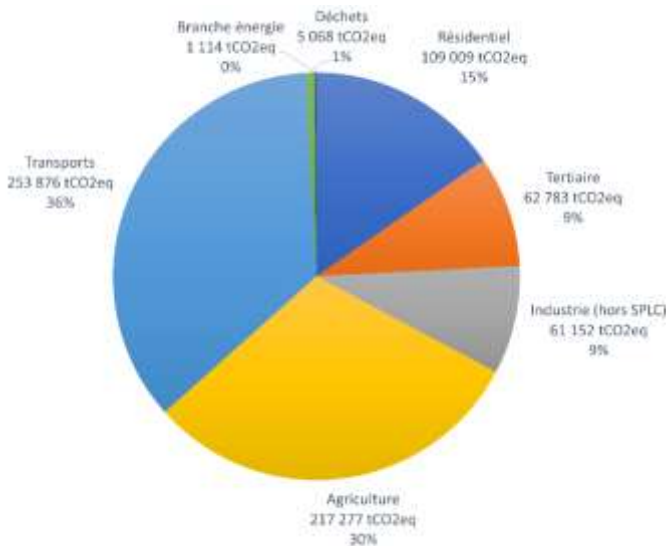
## LES GAZ À EFFET DE SERRE ?

Ces gaz, dont le dioxyde de carbone ( $\text{CO}_2$ ) est le plus connu, sont la principale cause du dérèglement climatique du fait du renforcement de l'effet de serre. L'unité de mesure utilisée est la « tonne équivalent  $\text{CO}_2$  » (t. éq.  $\text{CO}_2$ ).

On distingue :

- Les GES d'origine **énergétique**, issus de la **combustion d'énergie fossile** : 52 %. Principalement issus du secteur industriel, du secteur des transports, des secteurs résidentiel et tertiaire.
- Les GES d'origine **non énergétique** : 48 %. Principalement issus du secteur industriel, du secteur agricole, et des déchets.

En 2016 les activités du territoire génèrent l'émission annuelle de **968 kt. éq  $\text{CO}_2$  de gaz à effet de serre (GES)**, soit **8,6 t. éq  $\text{CO}_2$  par habitant (hors cimenterie)**. Ce taux est deux fois inférieur à celui du département de la Mayenne (16 t. éq  $\text{CO}_2$  / hab / an en 2018) et légèrement supérieur au taux régional 6,7 t. éq $\text{CO}_2$  / hab. / an en 2018).



Répartition des émissions de GES par secteur en % et t. éq  $\text{CO}_2$  (Air Pays de la Loire)

Comme pour les consommations d'énergies, le **secteur des transports** fortement dépendant des voitures thermiques individuelles est le principal secteur émetteur de GES (36%). Le **secteur de l'agriculture** est le deuxième émetteur avec 30% du fait de la forte activité d'élevage et l'usage d'intrant notamment.



## À quoi correspond le stockage carbone ?

La séquestration du carbone, correspond à la capacité des réservoirs naturels ou « puits de carbone » (forêts, haies, sols, prairies, cultures) à absorber le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) présent dans l'air. En sens inverse, certains changements de nature des sols (transformation d'un hectare agricole en surface bétonnée par exemple) entraîne la libération de carbone dans l'atmosphère.

À Laval Agglomération, **le stockage carbone, aussi appelé « séquestration du carbone » est de 39 ktéq CO<sub>2</sub> / an net**. Ce stockage est principalement lié aux **sols, aux zones humides** et aux **végétaux** notamment les bois et les haies.

Cependant, une partie de ce stock est perdu du fait du changement de l'usage des sols notamment du fait de leur artificialisation. Ainsi, ce sont environ **5 ktéq CO<sub>2</sub> / an net qui sont déstockés chaque année**.

Avec un stockage de 39 ktéq CO<sub>2</sub> / an net contre 968 ktéq CO<sub>2</sub> / an net émis (voir page précédente), **seulement 2% des émissions de gaz à effet de serre du territoire sont captés par les sols et espaces naturels**.

L'ensemble des espaces naturels de Laval Agglomération (forêts, haies, etc.) permettent en 2016 de stocker près de

38,8 k. t. éq. CO<sub>2</sub>/an



dont forêts  
36 ktéqCO<sub>2</sub>/an



dont produits bois  
2,8 ktéqCO<sub>2</sub>/an

Le changement d'usage des sols est majoritairement responsable de l'émission de

5 k. t. éq. CO<sub>2</sub>/an



Artificialisation, cultures annuelles et prairies permanentes

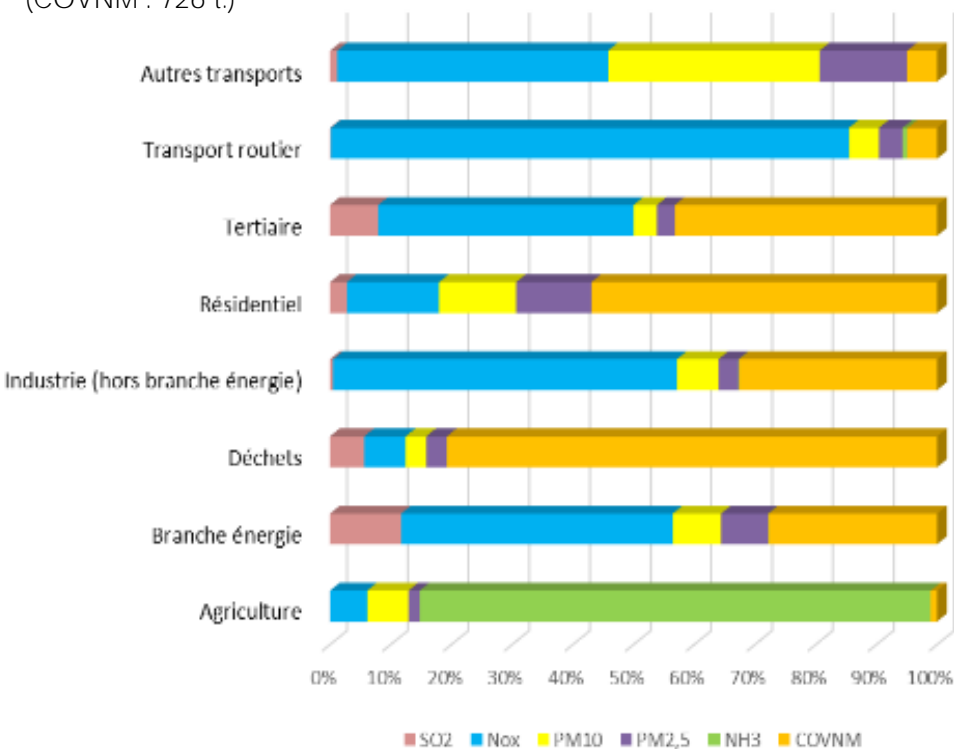


Les conséquences de la pollution de l'air sont **sanitaires** (air intérieur et extérieur), **économiques** (impact sur les cultures), **environnementales** (écosystèmes sensibles) et **patrimoniales** (dégradation des bâtiments, image touristique). Il existe donc des marges de manœuvre afin d'atteindre des objectifs de qualité de l'air encore plus ambitieux, tels que ceux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Les **polluants atmosphériques** proviennent des activités humaines (résidentiel, industrie, agriculture) et parfois de phénomènes naturels. Nuisibles à la santé humaine et à l'environnement au-delà de certains seuils, il en existe différentes sortes – dont les plus connus sont certainement les « particules fines ».

Les secteurs à enjeux en termes de qualité de l'air du territoire sont : **l'agriculture** (NH<sub>3</sub> : 1 838 t.) ; **le transport routier** (NOx : 919 t.) ; **l'industrie** (COVNM : 726 t.)

Les polluants les plus présents sont : le **NOx** (1 362 t.) ; le **NH<sub>3</sub>** (1 849 t.) ; les **COVNM** (1 344 t.) – les autres sont en dessous des 500 tonnes.



- NH<sub>3</sub> : ammoniac
- SO<sub>2</sub> : dioxyde de soufre
- Nox : oxyde d'azote
- COVNM : Composés Organiques Volatils Non Méthaniques
- PM 2,5 et PM 10 : particules fines jusqu'à 2,5 µm et 10 µm

Répartition sectorielle des émissions de polluants atmosphériques en 2016 (Air Pays de la Loire)



Aujourd'hui il apparaît que les impacts du dérèglement climatique sont déjà observables sur le territoire (augmentation des températures, baisse des rendements agricoles, étiaages et assecs réguliers, +2 à 3°C en 40 ans de la température de l'eau), et posent un nouveau défi.

Au-delà de la réduction des facteurs anthropiques, l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, collectivités...) devra également s'adapter aux principaux changements à venir.

## CANICULES



- Impacts forts sur les populations les plus fragiles
- Renforcement des îlots de chaleur
- Difficultés pour travailler et maintenir une activité physique
- Baisse des rendements de la production laitière, risque de surmortalité

## SÉCHERESSE



- Impacts forts sur la dégradation des sols
- Baisse des rendements agricoles
- Retrait et gonflement des argiles
- Stress hydrique (plantes des cultures agricoles), stress thermique pour les animaux d'élevage (pouvant entraîner baisse des rendements en lait)
- Mouvement de terrains, danger pour la sécurité des personnes

## VARIATION DU CYCLE DE L'EAU



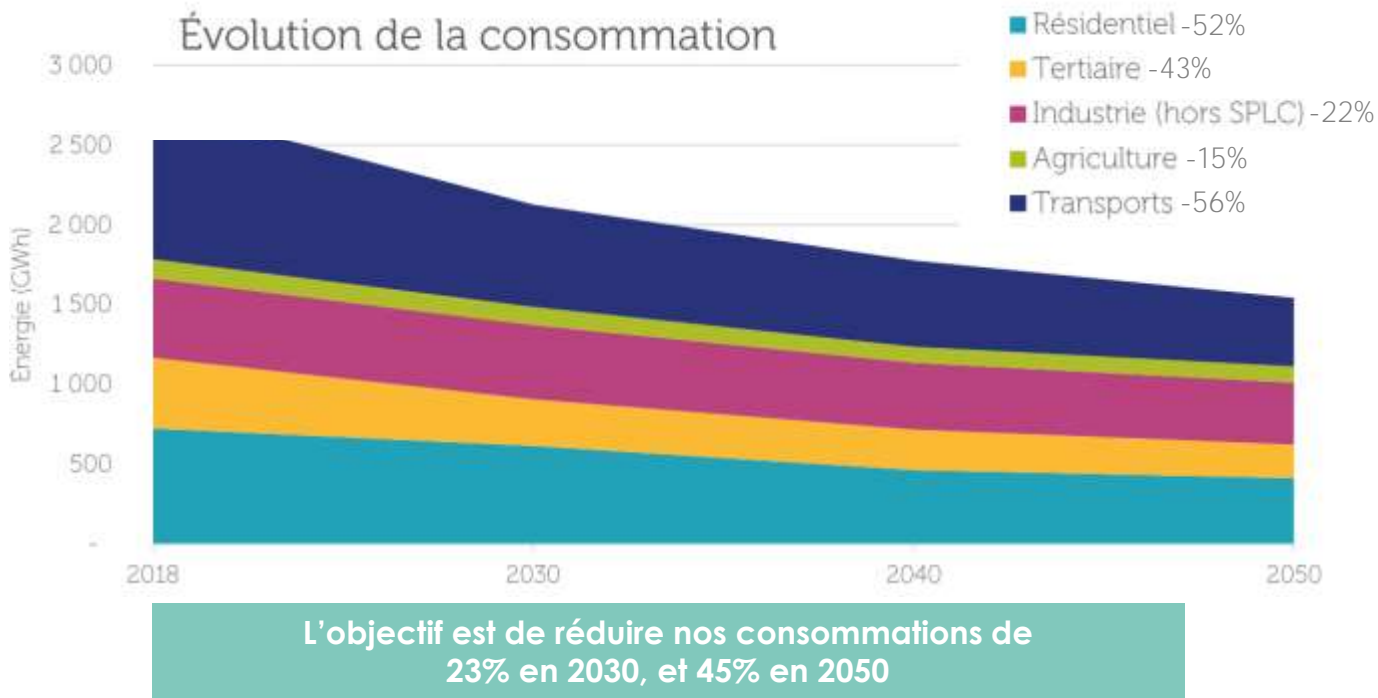
- Perturbation du cycle de l'eau
- Augmentation des pressions sur les prélèvements de la ressource en eau entraînant des conflits d'usage : ménages, agriculture, industrie,
- Dégradation de la qualité de l'eau et perturbation du fonctionnement des écosystèmes
- Moindre disponibilité d'eau potable.



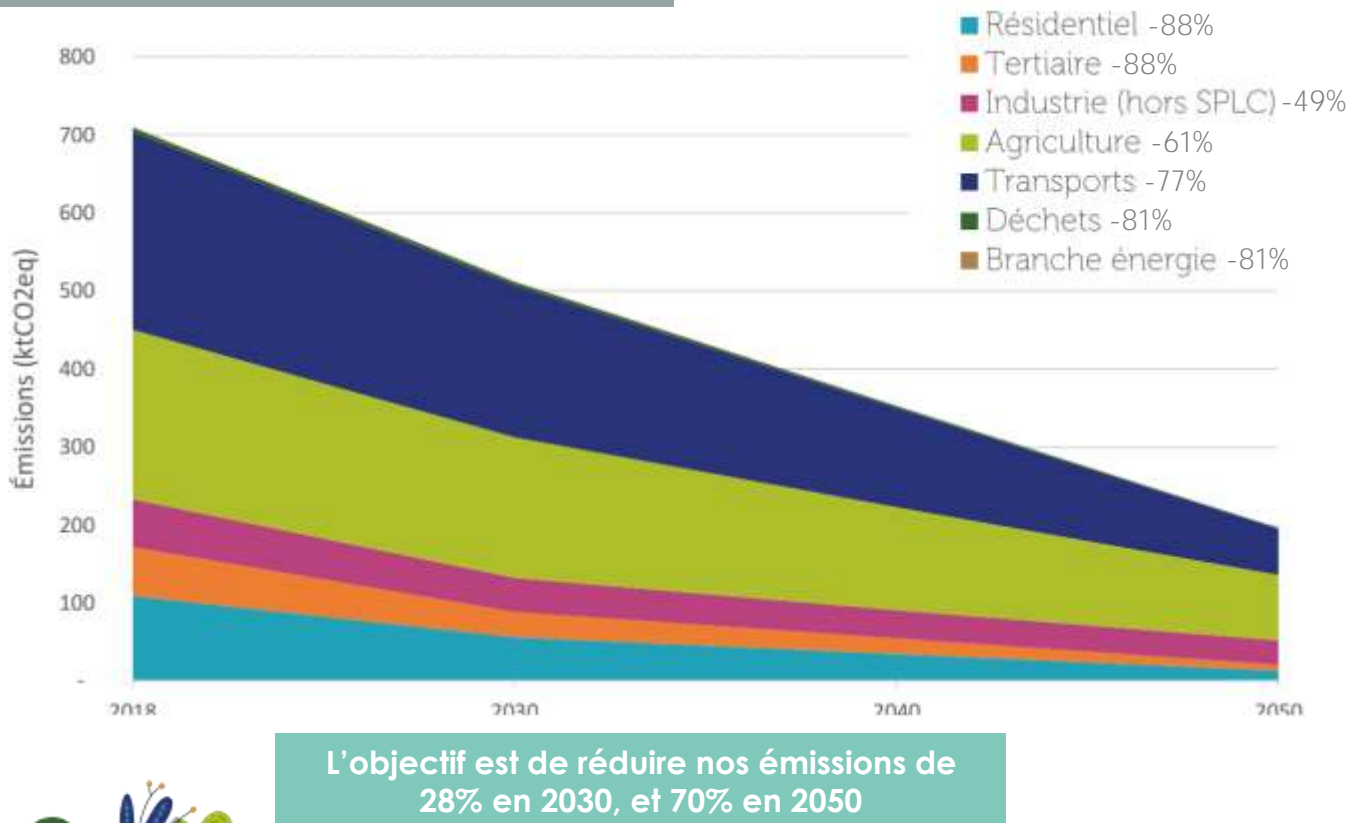
# La Stratégie Énergie-Climat du Territoire



## LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

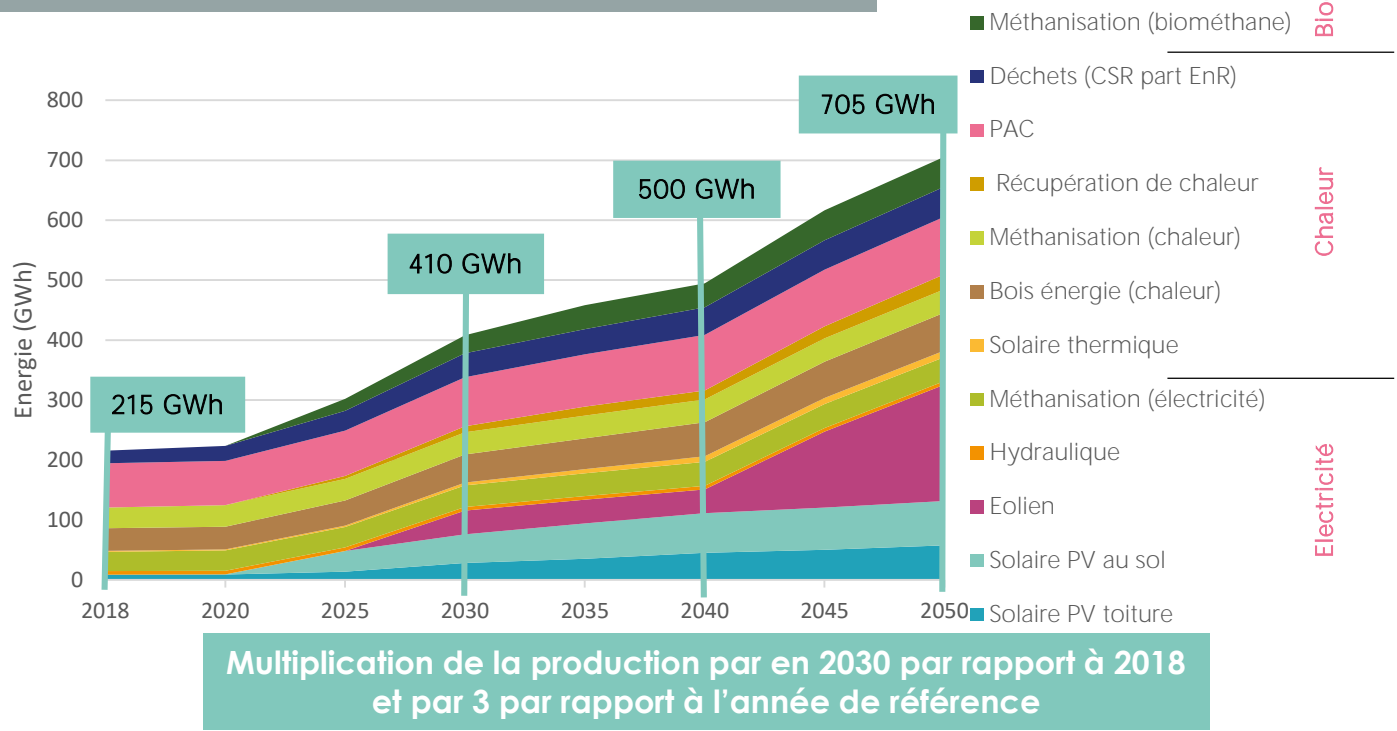


## LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES



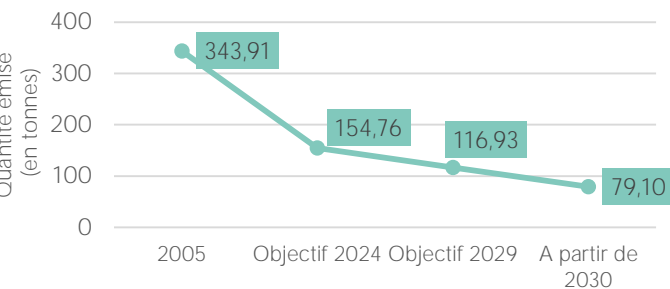


# LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

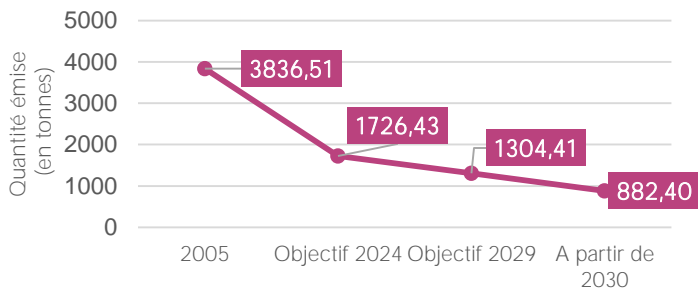


## L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

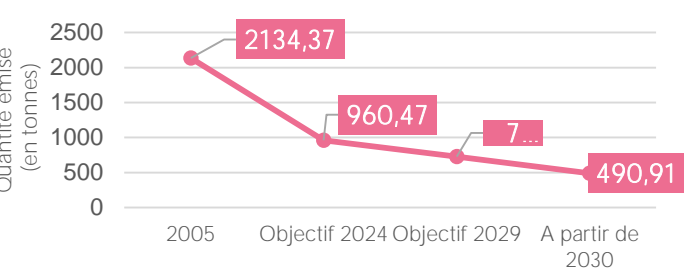
Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)



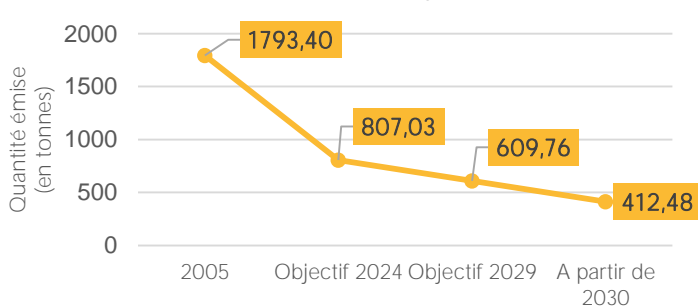
Oxydes d'Azote (Nox)



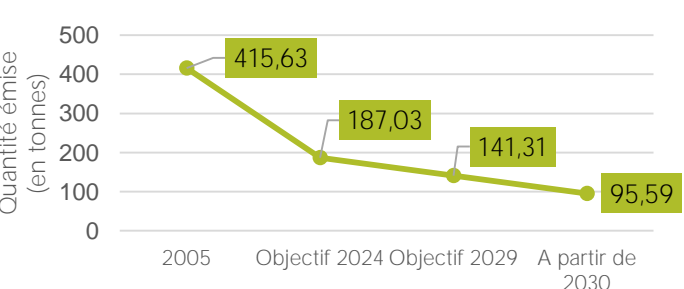
Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM)



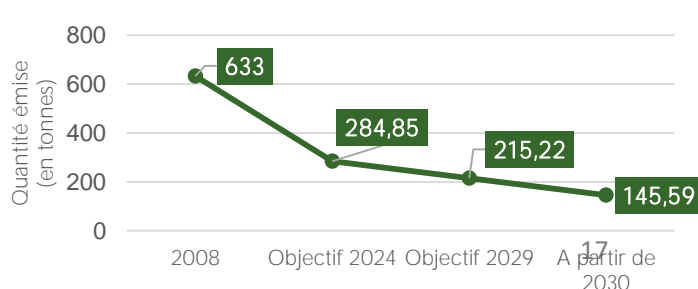
Ammoniac (NH<sub>3</sub>)



Particules Fines (PM<sub>2,5</sub>)



Particules Fines (PM<sub>10</sub>)



La cimenterie de Saint Pierre la Cour est la plus grande cimenterie française et emploie 162 salariés. Exploitée par Lafarge-Holcim, la cimenterie exploitant une centaine d'hectares repose sur le bassin houiller de Laval et produit 1,5 millions de tonnes de ciment expédiées chaque année vers la Bretagne et les Pays de la Loire.

## L'empreinte carbone de la cimenterie

- **La cimenterie consomme un tiers de l'énergie du territoire** dont 72 % des consommations énergétiques du secteur industriel (1 372 GWh). Elle produit également **72% des EnR&R du territoire**.
- L'unité d'incinération de déchets industriels produit une grande partie de l'énergie thermique nécessaire au fonctionnement de la cimenterie : environ 1 125 GWh produits en 2016.
- Elle émet **48% des GES du territoire**, notamment du Nox avec 78% des émissions énergétiques du secteur industriel (254 kteqCO<sub>2</sub>) et la quasi-totalité des émissions de GES d'origine non énergétique du secteur industriel (629 kteqCO<sub>2</sub>).
- Enfin elle émet **91% des émission d'oxydes d'azote du secteur industriel** (1 146 tonnes).

Du fait de son empreinte carbone importante, il a été jugé préférable de ne pas intégrer ces chiffres au diagnostic climatique et énergétique du territoire de Laval Agglomération pour assurer une stratégie adaptée ne se résumant pas à la seule stratégie de l'entreprise. Il était nécessaire que les collectivités, les habitants et les autres acteurs socio-économiques puisse s'engager.

En complément de la stratégie et du plan d'action du PCAET, **la cimenterie exploitée par Lafarge-Holcim s'est engagée en 2022 dans un plan de décarbonation**, visant à réduire par 2 les émissions de gaz à effet de serre dans la production de ciments. En complément, elle s'engage à tendre vers la neutralité carbone en 2050 par le renforcement des dispositifs techniques et naturels de stockage carbone.



## 1 MOBILISER POUR RELEVER LE DÉFI CLIMATIQUE

- I Rendre Laval Agglomération et les communes exemplaires énergétiquement
- II Permettre à tous de s'impliquer dans la transition du territoire et l'articuler avec l'existant
- III Accompagner le grand public, spécifiquement les plus vulnérables, face aux effets des crises climatiques et énergétiques

## 2 DÉVELOPPER L'ÉCO-MOBILITÉ ET LA VIE DE PROXIMITÉ

- I Nous éco-déplacer, moins et mieux
- II Eco-transporter les marchandises et optimiser la logistique
- III Décarboner les transports sur le territoire

## 3 S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR GARDER UNE QUALITÉ DE VIE

- I Régénérer la biodiversité et les milieux naturels
- II Préserver les grand et petit cycles de l'eau, et garantir un accès équitable et durable à cette ressource
- III Aménager durablement en respectant les continuités écologiques et paysagères

## 4 TRANSFORMER NOS ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET AGRICOLES POUR UN DÉVELOPPEMENT LOCAL SOUTENABLE ET RÉSILIENT

- I Favoriser une économie circulaire et vertueuse au profit de l'attractivité du territoire
- II Accompagner l'activité agricole vers des systèmes moins émissifs, plus sobres et résilients
- III Appuyer les acteurs économiques dans l'optimisation des flux et la gestion des ressources naturelles

## 5 DEVENIR PLUS AUTONOME EN MAÎTRISANT NOS CONSOMMATIONS ET NOTRE PRODUCTION D'ÉNERGIE

- I Rénover et construire de manière exemplaire
- II Exploiter collectivement le potentiel solaire du territoire
- III Développer un mix énergétique équilibré en s'appuyant sur les filières bois, éolien et méthanisation



# Le Plan d'Action



# 1 MOBILISER POUR RELEVER LE DÉFI CLIMATIQUE

## I **Rendre Laval Agglomération et les communes exemplaires énergétiquement**

1. Mettre en œuvre une stratégie de sobriété de l'éclairage public dans les communes du territoire
2. Former et Sensibiliser les élus et les agents à la transition écologique
3. Développer la mobilité durable au sein des services des collectivités
4. Poursuivre et renforcer les actions des Conseillers en Énergie auprès des communes
5. Pérenniser l'animation du Plan Climat Air Énergie Territorial
6. Poursuivre la démarche d'Intracting sur le patrimoine de la Ville de Laval

## II **Permettre à tous de s'impliquer dans la transition du territoire et l'articuler avec l'existant**

7. Développer un parcours local de formation des entreprises à la Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises (RSEE)
8. Mettre en place et suivre le Schéma Directeur de l'Énergie du patrimoine
9. Créer des missions de l'entreprise à But d'Emploi 'Valorisons 53' engagées vers un développement durable au sein du quartier prioritaire du Grand St Nicolas
10. Accompagner et suivre le travail du GIEC Régional des Pays de la Loire

## III **Accompagner le grand public, spécifiquement les plus vulnérables, face aux effets des crises climatiques et énergétiques**

11. Communiquer auprès du grand public sur les thématiques de transition
12. Accompagner les changements au sein des foyers de l'Agglomération au travers des 'Défis Foyers'



## 2 DÉVELOPPER L'ÉCO-MOBILITÉ ET LA VIE DE PROXIMITÉ

### I Nous éco-déplacer, moins et mieux

13. Accompagner les Plans De Mobilité Employeur et d'Administration

14. Rédiger le Plan de Mobilité Simplifié du territoire

### II Eco-transporter les marchandises et optimiser la logistique

15. Poursuivre le projet de la plateforme multi-modale logistique Rail-Route

16. Accompagner les actions de décarbonation des entreprises de transport du territoire

### III Décarboner les transports sur le territoire

17. Décarboner la flotte des véhicules de transport en commun



## 3 S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR GARDER UNE QUALITÉ DE VIE

I

### Régénérer la biodiversité et les milieux naturels

- 18. Engager Laval Agglomération dans une démarche 'Reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature'
- 19. Développer un Plan Nature en Ville sur la ville de Laval et Laval Agglomération pour allier activité humaine et végétalisation de l'espace public
- 20. Sensibiliser les acteurs du territoire à la qualité de l'Air
- 21. Déployer le suivi de la qualité de l'air auprès des publics sensibles

II

### Préserver les grand et petit cycles de l'eau, et garantir un accès équitable et durable à cette ressource

- 22. Construire une nouvelle usine de potabilisation de l'eau
- 23. Accompagner les actions de continuité écologique du cycle de l'eau et de protection contre les inondations des Syndicats de bassin versants

III

### Aménager durablement en respectant les continuités écologiques et paysagères

- 24. Réviser le PLUi et SCoT du territoire sous l'angle de la transition écologique et climatique
- 25. Expérimenter la sobriété foncière dans le cadre du dispositif 'Territoire Pilote de Sobriété Foncière'
- 26. Formaliser un plan d'Adaptation au Changement Climatique
- 27. Suivre les actions de santé environnementale du Contrat Local de Santé (CLS)



# 4 TRANSFORMER NOS ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET AGRICOLES POUR UN DÉVELOPPEMENT LOCAL SOUTENABLE ET RÉSILIENT

## I Favoriser une économie circulaire et vertueuse au profit de **l'attractivité** du territoire

- 28. Mettre en place un Contrat d'Objectif Territorial "Territoire Engagé pour la Transition Écologique" au sein de Laval Agglomération
- 29. Adopter et mettre en œuvre les actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- 30. Réhabiliter l'ancienne fonderie de Port-Brillet en un éco-lieu
- 31. Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial
- 32. Favoriser les achats avec une empreinte carbone et climat limitée

## II Accompagner l'activité agricole vers des systèmes moins émissifs, plus sobres et résilients

- 33. Créer un observatoire du foncier agricole
- 34. Suivre les actions du Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) 'Evolution des pratiques agricoles pour en atténuer les effets sur le climat'
- 35. Installer une ferme urbaine sur la Plaine d'Aventure
- 36. Réduire la consommation de Gazole Non Routier (GNR) sur l'utilisation du matériel agricole

## III Appuyer les acteurs économiques dans l'optimisation des flux et la gestion des ressources naturelles

- 37. Rédiger un cahier des charges permettant aux entreprises de prendre en compte la sobriété foncière et la préservation de la biodiversité dans leurs projets d'installation
- 38. Créer un fonds d'aide aux projets à moindre coût environnemental des entreprises : le "Prêt Initiative Impact"
- 39. Mettre en place et développer l'outil 'Solution Partage' afin de favoriser la mutualisation des ressources entre les entreprises





## 5 DEVENIR PLUS AUTONOME EN MAÎTRISANT NOS CONSOMMATIONS ET NOTRE PRODUCTION D'ÉNERGIE

I

### Rénover et construire de manière exemplaire

- 40. Réorienter l'aide financière à l'agrandissement des entreprises vers une aide à la rénovation énergétique
- 41. Proposer des aides financières aux propriétaires ayant des projets de rénovation de leur logement ou copropriété
- 42. Expérimenter le développement de l'habitat léger en faisant collaborer le service urbanisme et les porteurs de projets
- 43. Mettre en place et financer la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) pour assurer un accompagnement neutre et gratuit
- 44. Élaborer un Programme Local de l'Habitat (PLH) 2025 - 2030 plus engagé écologiquement

II

### Exploiter collectivement le potentiel solaire du territoire

- 45. Optimiser le patrimoine de Laval Agglomération (bâtiment, foncier terrestre) pour y développer de la production d'énergie renouvelable
- 46. Accompagner les porteurs de projet (particuliers et porteurs privés) dans leurs installations de panneaux photovoltaïques
- 47. Porter une dynamique de communication en faveur de l'énergie citoyenne

III

### Développer un mix énergétique équilibré en s'appuyant sur les filières bois, éolien et méthanisation

- 48. Suivre et accompagner le développement de réseaux de chaleur locaux
- 49. Elaborer une stratégie de Développement des Énergies renouvelables et de Récupération (SDE ENR&R)



# Suivi et Évaluation



La démarche de l'animation et de suivi du Plan Climat Air Énergie Territorial fait partie intégrante de l'action n°5 : « Pérenniser l'animation du PCAET ». Dans les étapes de cette action, sont mentionnés les outils de suivi ainsi que les instances à mobiliser au cours de la vie du Plan Climat.

L'agglomération dispose d'un technicien en charge de l'animation et le suivi du Plan Climat qui assurera notamment l'organisation et l'animation de la gouvernance autour des instances communautaires, un comité de pilotage une instance des acteurs du territoire et des groupes de travail dédiés.

Chaque action intègre des indicateurs de suivi et de résultat. Les outils mis à disposition pour assurer le suivi permettra de veiller à la mise en œuvre de chacune des actions

L'action			Suivi de la mise en œuvre de l'action											Objectif attendu		Méthodologie			
TITRE ACTION	Plate de l'action	Etat d'avancement de	Indicateur(s) de résultats	Unités	Etat initial	Année de référence	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		Sources	Périodicité			
Mettre en œuvre une stratégie de sobriété de l'éclairage public dans les communes du territoire	Territoire d'Énergie Moyenne Laval Agglomération (DOA Transitions écologiques et quotidiennes)	Non engagée	Réalisation d'un diagnostic du patrimoine dans chaque commune et l'agglomération	Nombre	0	2023								35	Interne	1 an			
			Réalisation des bilans de consommation	Nombre	0	2023									35	Interne	1 an		
			Pourcentage de renouvellement du parc d'éclairage public	%	Non	2023										Oui	Syndicat d'énergie	1 an	
			Ecriture d'un règlement commun entre les communes de Laval Agglomération (C.O.)	Oui/Non	Non	2023										Oui	Interne	1 an	
			Suivi des consommations énergétiques du patrimoine d'éclairage public (Suivi réalisé par les CEP)	GWh	à définir	2023											Basse	Syndicat d'énergie	1 an
			Evolution des factures énergétiques des communes et de l'agglomération liées à l'éclairage public	€ HT	à définir	2023											Basse	Syndicat d'énergie	1 an

Extrait du tableau d'indicateur de suivi et de résultat du PCAET.

Également, un tableau d'indicateur d'impact complète le dispositif. Il vise à répondre aux objectifs majeurs du PCAET : réduction des émissions de GES, réduction de la consommation énergétique, réduction des polluants atmosphérique et adaptation à la crise climatique. A mi-parcours, l'analyse des indicateurs permettra de remobiliser certaines actions, d'en développer de nouvelles et d'en réinterroger.

Enfin, un tableau de suivi des effets du PCAET sur l'environnement complète le dispositif. Celui-ci est intégré à l'évaluation environnementale du PCAET.



**PLAN**  
**CLIMAT**



Plus d'informations :

[www.agglo-laval.fr](http://www.agglo-laval.fr)  
[planclimat@agglo-laval.fr](mailto:planclimat@agglo-laval.fr)